

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2019, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent monsieur le conseiller François Cardinal.

Est également présent le directeur général et le greffier adjoint, monsieur Alain Cousson, ing.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 avril 2019 ouverte.

**RÉSOLUTION
2019-04-096**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En reportant, à la séance ordinaire du 21 mai 2019, les points suivants :

- 5.1 Adoption du règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la zone HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés;
- 8.1 Demande de dérogation mineure – 601 A, chemin Ozias-Leduc;
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 603, chemin Ozias-Leduc.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 26 février 2019
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation du projet de Règlement numéro 442-2 modifiant les articles 7.2 et 7.3 et abrogeant l'article 7.4 du règlement 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

4.2 Avis de motion – Règlement numéro 442-2 modifiant les articles 7.2 et 7.3 et abrogeant l'article 7.4 du règlement 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

5. Réglementation

5.1 Adoption du règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la zone HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés

5.2 Adoption du règlement numéro 431-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent au stationnement et à l'entreposage des véhicules récréatifs

5.3 Adoption du règlement numéro 433-1 modifiant le Règlement de construction numéro 433 afin de modifier les normes s'appliquant aux fondations

5.4 Adoption du règlement numéro 435-4 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin de modifier les délais de validité de la résolution d'approbation et les interventions assujetties

5.5 Adoption du second projet de règlement numéro 431-18 modifiant le Règlement numéro 431 afin de modifier la grille des spécifications de la zone HC-91, modifier la liste des usages commerciaux autorisés dans le groupe habitation/commerce (HC), abroger la règle d'implantation entre deux bâtiments existants et d'implantation sur le Chemin Ozias-Leduc ainsi que modifier la norme de distance pour une aire de stationnement adjacente à une zone résidentielle

5.6 Adoption du Règlement numéro 383-25-1 modifiant les articles 5, 9, 10, 11 et 12 du Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019

6. Administration générale

6.1 Entente conclue entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville – Autorisation de signature

6.2 Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 22 au 24 mai 2019 – Directrice du Service des affaires juridiques et du greffe

6.3 Nomination de membres du conseil municipal – Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

6.4 Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat

6.5 Services professionnels – Refonte du site web de la Ville – Adjudication du contrat

6.6 Embauche d'un directeur du Service des finances et trésorier de la Ville

6.7 Autorisation de signature au directeur du Service des finances et trésorier de la Ville

6.8 Octroi du contrat – Éditions Média Plus Communication – Production du « Mobilier Carte de la Ville »

6.9 Services professionnels en architecture – Aménagement au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Adjudication de contrat

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 mars au 8 avril 2019

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2019-04-01

7.3 Dépôt du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de dérogation mineure – 601 A, chemin Ozias-Leduc

8.2 Demande de dérogation mineure – 603, chemin Ozias-Leduc

8.3 Position de la Ville – Compétence en matière d'abattage et de plantation d'arbres – MRC de La Vallée-du-Richelieu

8.4 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 490 - 496, rue des Groseilliers

9. Travaux publics

9.1 Demande d'aide financière – Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative : volet B » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

9.2 Embauche temporaire d'un étudiant en génie au Service des travaux publics – Période estivale 2019

9.3 Matières résiduelles – Déclaration de compétence de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu eu égard à la compétence relative aux matières résiduelles qui transitent dans un dépôt ou dans un écocentre local de son territoire

9.4 Service des travaux publics – Embauche d'étudiants – Entretien des parcs – Printemps et été 2019

10. Famille, culture et loisir

10.1 Renouvellement de la cotisation annuelle – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

10.2 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie

10.3 Renouvellement de l'adhésion – Corporation de développement communautaire (CDC) Vallée-du-Richelieu

10.4 Adhésion de la Ville – Réseau Les Arts et la ville

10.5 Fondation l'Intermède – Campagne de financement – Participation d'un membre du conseil municipal

10.6 Clinique d'initiation à la pêche à la mouche – Club de pêche à la mouche – Autorisation

10.7 Service du loisir et de la culture – Saison estivale 2019 – Embauche de préposés saisonniers aux terrains de balle et approbation de l'échelle salariale

10.8 Demande d'aide financière – Les Amis-Soleils de Saint-Bruno inc. – Camp de jour spécialisé – Saison estivale 2019 – Autorisation de signature

11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

- 5 à 7 - Lancement du 10e anniversaire - Tour de la montagne, le 19 mars 2019;
- Rencontre - Guignolée 2019, le 20 mars 2019;
- Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC), le 21 mars 2019;
- Comité infrastructure régionale – Municipalité régionale de comté (MRC), le 26 mars 2019;
- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le 27 mars 2019;
- Assemblée générale annuelle - Coopérative Santé de la Rive, le 3 avril 2019;
- Entrevue avec Radio-Canada, le 9 avril 2019;
- Lancement des festivités du 50e anniversaire de la Ville – Pointe-Valaine, le 11 avril 2019;
- Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la RISIVR, le 11 avril 2019.

Monsieur Jacques Portelance :

- Sommet de l'Union des municipalités du Québec sur l'environnement et le développement durable, le 21 mars 2019;
- Rencontre avec des résidents aînés concernant les services communautaires et gouvernementaux offerts dans la région, le 11 avril 2019.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2019-04-097**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 MARS 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 26 FÉVRIER 2019

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 26 février 2019.

AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2019-04-098

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2 MODIFIANT LES ARTICLES 7.2 ET 7.3 ET ABROGEANT L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT 442-1 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente le projet de Règlement numéro 442-2 modifiant les articles 7.2 et 7.3 et abrogeant l'article 7.4 du règlement 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.

L'objet de ce règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable lors de l'arrosage des pelouses et autres végétations et de modifier les périodes d'arrosage.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2 MODIFIANT LES ARTICLES 7.2 ET 7.3 ET ABROGEANT L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT 442-1 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR

Monsieur le conseiller Louis Côté, avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 442-2 modifiant les articles 7.2 et 7.3 et abrogeant l'article 7.4 du règlement 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 11 avril 2019.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-17.

RÉSOLUTION 2019-04-099

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES QUI S'APPLIQUENT AU STATIONNEMENT ET À L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté en consultation publique le 18 février 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 20 mars 2019, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-17, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 433-1.

**RÉSOLUTION
2019-04-100**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 433 AFIN DE MODIFIER LES NORMES S'APPLIQUANT AUX FONDATIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté en consultation publique le 18 mars 2019 et ne comprend aucune dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 433-1, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 435-4.

**RÉSOLUTION
2019-04-101**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 435 AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ DE LA RÉOLUTION D'APPROBATION ET LES INTERVENTIONS ASSUJETTIES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté en consultation publique le 18 mars 2019 et ne comprend aucune dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 435-4, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-04-102**

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 431 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPECIFICATIONS DE LA ZONE HC-91, MODIFIER LA LISTE DES USAGES COMMERCIAUX AUTORISES DANS LE GROUPE HABITATION/COMMERCE (HC), ABROGER LA REGLE D'IMPLANTATION ENTRE DEUX BATIMENTS EXISTANTS ET D'IMPLANTATION SUR LE CHEMIN OZIAS-LEDUC AINSI QUE MODIFIER LA NORME DE DISTANCE POUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT ADJACENTE A UNE ZONE RESIDENTIELLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté en consultation publique le 18 mars 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du second projet de règlement le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 431-18, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-04-103**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25-1 MODIFIANT LES ARTICLES 5, 9, 10, 11 ET 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 11 avril 2019;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER le Règlement numéro Règlement numéro 383-25-1 modifiant les articles 5, 9, 10, 11 et 12 du Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2019, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2019-04-104

ENTENTE CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfait, entérine l'entente conclue entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

RÉSOLUTION 2019-04-105

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 22 AU 24 MAI 2019 – DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe souhaite participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux participants de participer à des formations et conférences portant sur les enjeux du milieu municipal touchant les domaines juridique et financier ainsi que les secteurs de la gestion et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que les frais de ce congrès sont de 790 \$, plus les taxes applicables (tarif membre);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 mars 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal autorise Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe à participer audit congrès à Saint-Hyacinthe et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-346 Greffe - congrès.

RÉSOLUTION 2019-04-106

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la Ville adressée à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que des représentants de la Ville doivent être nommés afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville nomme monsieur François Cardinal, conseiller municipal et monsieur Denis Parent, maire, afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION
2019-04-107**

ADOPTION – PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 mars 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulée dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat, telle que rédigée.

**RÉSOLUTION
2019-04-108**

SERVICES PROFESSIONNELS – REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels a été lancé conformément à la loi pour la réalisation de la refonte du site web de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 2 avril 2019, quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la loi et communiqué aux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires se sont qualifiés, avec le résultat intérimaire suivant :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire
Activis	82/100
Alias Clic	80,4/100
Swoo	80,8/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que le pointage final des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont soumis les prix suivants, taxes applicables incluses, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
Activis	25 949,86 \$
Alias Clic	45 875,03 \$
Swoo	45 000,00 \$

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par les soumissionnaires est le suivant :

Soumissionnaires	Pointage final
Activis	50,87 %
Alias Clic	28,43 %
Swoo	29,07 %

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville adjuge à la firme Activis, le contrat de services professionnels pour réaliser la refont du site web de la Ville, pour un prix de 25 949,86 \$, taxes applicables incluses, et aux autres conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette firme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 Fonds de roulement.

RÉSOLUTION 2019-04-109

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de direction au Service des finances et trésorier de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité de sélection :

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE monsieur Dominique Valiquette soit embauché à compter du 23 avril 2019 au poste de directeur du Service des finances et trésorier et que son traitement soit fixé conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le directeur général et greffier adjoint soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Dominique Valiquette conformément à la politique de la Ville susmentionnée.

**RÉSOLUTION
2019-04-110**

AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que monsieur Dominique Valiquette occupera le poste de directeur du Service des finances et trésorier de la Ville à compter du 23 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE monsieur Dominique Valiquette soit et est autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter de la date de son entrée en poste, soit le 23 avril 2019.

**RÉSOLUTION
2019-04-111**

OCTROI DU CONTRAT – ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION – PRODUCTION DU « MOBILIER CARTE DE LA VILLE »

CONSIDÉRANT que les Éditions Média Plus Communication offre à la Ville de réaliser le projet « Mobilier Carte de la Ville »;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en une structure d'affichage, recto verso, sur laquelle on retrouve la carte de la Ville et divers types d'information pratique aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT qu'au pourtour de la carte, des espaces sont réservés à la promotion des entreprises locales et régionales, permettant ainsi de dynamiser l'activité économique de la Ville tout en permettant le financement de cette opération;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice Services aux citoyens, relations publiques et communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville octroi le contrat aux Éditions Média Plus Communication pour réaliser la production du « Mobilier Carte de la Ville ».

**RÉSOLUTION
2019-04-112**

OCTROI DU CONTRAT – HUBERT CHAMBERLAND ARCHITECTE-URBANISTE – AMÉNAGEMENT AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT une offre de service de gré à gré pour les services professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée verbalement aux membres du conseil municipal lors du comité plénier du 15 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville adjuge à Monsieur Hubert Chamberland, architecte-urbaniste, le contrat de services professionnels pour les relevés, tracés des équipements, l'élaboration d'un programme d'architecture et de construction, l'estimation de coûts, dessins, plans et devis pour construction, les documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions et la surveillance des travaux, ainsi que spécifié dans son offre de services du 11 avril 2019 pour un prix de 21 362,64 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-26-522.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2019-04-113**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 8 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 mars au 8 avril 2019 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	34 795,28 \$
Liste des dépôts directs	903 535,84 \$
Liste au 8 avril 2019, chèques n ^{os} 18236 à 18261	139 988,75 \$
Chèques n ^{os} 18262 à 18292	404 791,54 \$

Déboursés par retraits bancaires **260 670,65 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 743 782,06 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2019-04-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2019-04-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par la greffière le 9 avril 2019, le tout conformément à la Loi;

Madame Diane Gaudette, trésorière, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2018 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, MBBA Société de comptables professionnels agréés, sur les états financiers 2018, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2019-04-114**

POSITION DE LA VILLE – COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES – MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) a demandé aux municipalités leurs orientations concernant la possibilité d'introduire un cahier réglementaire en annexe au schéma d'aménagement ou l'adoption d'un règlement régional ainsi que la prise en charge de la compétence en matière d'abattage et de plantation d'arbres, et ce, conformément à l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville d'Otterburn Park indique sa position de statu quo à la MRC en matière de règlementation et de prise en charge de compétence en matière d'abattage et de plantation d'arbres, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Ville.

**RÉSOLUTION
2019-04-115**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 490 - 496,
RUE DES GROSEILLIERS**

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser la construction d'une habitation en rangée de quatre (4) unités de deux (2) étages;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur de la construction projetée serait de la pierre, des blocs architecturaux et du bois sur les élévations ainsi qu'une membrane élastomère pour le toit plat;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence aux plans de construction préparés par Victor Simion, architecte, pour Victor Simion Architecte en janvier 2017, portant le numéro de dossier GUI220916;

CONSIDÉRANT que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, pour Vital Roy, en date du 2 février 2018, sous le numéro 3667 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est la 5^e phase d'un ensemble immobilier;

CONSIDÉRANT que certains membres du CCU ont déploré la disposition des matériaux qui offrait une impression de linéarité, mais que celui-ci est similaire à plusieurs autres qui ont déjà fait l'objet de résolution d'approbation;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie et respecte la majorité des critères du secteur 9 (la Vallée-des-monts) du Règlement numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2018-39-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2019-04-116**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA
PÊCHE RÉCRÉATIVE : VOLET B » DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES
PARCS**

CONSIDÉRANT que le Guide de bonnes pratiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec suggère l'inspection et le nettoyage des bateaux afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre;

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de mettre en place une station de nettoyage des embarcations près de l'accès à l'eau de la Ville, situé à la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la Ville veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative : volet B » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux sont estimés à 25 000 \$, incluant notamment un bassin drainant les eaux de lavage ainsi qu'une laveuse à pression et que la subvention disponible est d'un montant maximal de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal appui le projet de la Ville d'Otterburn Park afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative volet B : Station de nettoyage d'embarcations » du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics, à agir au nom de la Ville et à produire et signer tous les documents nécessaires à cette fin;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION
2019-04-117**

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN ÉTUDIANT EN GÉNIE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PÉRIODE ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, la Ville a eu recours aux services d'une ressource en ingénierie pour différents mandats à réaliser;

CONSIDÉRANT que les besoins du Service des travaux publics dans le cadre du présent mandat sont, entre autres, de suivre le chantier de construction de la nouvelle piscine et de préparer les chantiers des années à venir;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 1^{er} avril 2019 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville embauche temporairement, pour la période du 6 mai au 23 août 2019 inclusivement, monsieur Julien Dussault, étudiant en génie pour le Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de monsieur Dussault soient fixées conformément à la recommandation ci-dessus mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense maximale de 15 000 \$ soient puisés à même les postes budgétaires 23-080-00-003 Immobilisations – loisir – piscine et 23-050-00-452 Infrastructures – Borden, Mason, Spiller.

**RÉSOLUTION
2019-04-118**

MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU EU ÉGARD À LA COMPÉTENCE RELATIVE AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES QUI TRANSITENT DANS UN DÉPÔT OU DANS UN ÉCOCENTRE LOCAL DE SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) a annoncé son intention de déclarer sa compétence relativement à la gestion des matières résiduelles qui transitent par les écocentres lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC demande notamment à la Ville, conformément au Code municipal du Québec, de lui transmettre un document identifiant tout fonctionnaire ou employé qui consacre tout son temps de travail à tout ou partie du domaine relativement auquel la MRC a annoncé son intention de se déclarer compétente et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la Ville perd la compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT que la MRC demande également, au document visé précédemment, que la Ville lui indique tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la Ville perd sa compétence;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville transmette à la MRC le document demandé, et ce conformément au Code municipal du Québec.

**RÉSOLUTION
2019-04-119**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMPAUCHE D'ÉTUDIANTS – ENTRETIEN DES PARCS – PRINTEMPS ET ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants temporaires affectés à l'entretien des parcs pour les saisons printanière et estivale 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville embauche messieurs Marc-Antoine Brodeur et David Fontaine à titre d'étudiants temporaires affectés à l'entretien des parcs pour les saisons printanière et estivale 2019;

QUE les conditions de travail de messieurs Brodeur et Fontaine soient fixées conformément à la recommandation ci-avant mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-141 Parcs – salaire régulier.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2019-04-120**

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville pour le renouvellement de sa cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION
2019-04-121**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT l'invitation faite par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie à l'effet de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville pour l'année;

CONSIDÉRANT l'expertise du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie en matière de développement durable;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie à titre d'organisme partenaire dans le domaine municipal pour la période 2019-2020, au coût de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2019-04-122**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE (CDC) VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que la CDC Vallée-du-Richelieu a adressé une invitation à la Ville afin que cette dernière renouvèle son adhésion annuelle;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est notamment de promouvoir le développement communautaire et socio-économique de notre milieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville renouvèle sa cotisation annuelle en tant que membre catégorie 3, Partenaires, au montant de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2019-04-123**

ADHÉSION DE LA VILLE – RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau Les Arts et la ville adressée à la Ville afin d'adhérer à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de bénéficier notamment d'un service d'accompagnement pour des cliniques culturelles ou l'implantation d'une politique culturelle, de recevoir la publication d'un bulletin bimensuel remplis d'informations culturelles ainsi que différents guides pouvant aider le développement de culture sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville verse un montant de 210 \$ au Réseau Les Arts et la ville afin de couvrir les frais d'adhésion;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 Loisir – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2019-04-124**

**FONDATION L'INTERMÈDE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PARTICIPATION D'UN
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Fondation l'Intermède tiendra le 5 mai 2019, une activité de financement au profit de la Maison de répit l'Intermède;

CONSIDÉRANT que la Ville veut soutenir cet organisme qui a la mission d'offrir du temps de répit, à partir de ses locaux et parfois à domicile, aux familles qui vivent avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire à participer à cette campagne de financement qui se tiendra à l'hôtel Rive Gauche de Beloeil le 5 mai 2019;

QUE les frais de 85 \$ soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2019-04-125**

**CLINIQUE D'INITIATION À LA PÊCHE À LA MOUCHE – CLUB DE PÊCHE À LA MOUCHE
– AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le Club de pêche à la mouche de l'École secondaire d'Éducation Internationale de McMasterville souhaite offrir une clinique d'initiation à la pêche à la mouche au parc de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que le Club demande également à la Ville l'autorisation d'ériger un kiosque d'information pour faire gratuitement l'essai des cannes pour la pêche à la mouche et se familiariser, par la même occasion, avec le montage de mouche;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville autorise la tenue d'une clinique d'initiation à la pêche à la mouche et l'installation temporaire d'un kiosque, le dimanche 9 juin 2019 de 9h à 12h au parc de la Pointe-Valaine, conditionnellement à ce que le club ait une police d'assurance responsabilité en vigueur d'au moins 5 millions de dollars couvrant spécifiquement cette activité et remette une copie du certificat d'assurance au Service du loisir et de la culture au plus tard le 5 juin 2019;

QUE le Ville diffuse l'événement à travers ses différents outils de communications, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2019-04-126**

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON ESTIVALE 2019 – EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS SAISONNIERS AUX TERRAINS DE BALLE ET APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des préposés temporaires aux terrains de balle de la saison estivale 2019 et, conséquemment à l'augmentation du salaire minimum au Québec, de modifier l'échelle salariale du personnel attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville engage les préposés temporaires suivants aux terrains de balle pour la saison estivale 2019;

Nom des préposés aux terrains de balle	Année(s) ancienneté
Nicholas Labelle	5
Louis-Philippe Bedford	1
Renaud Bélanger	1
Liste de rappel, par ordre :	
Kevin Poulin	N/A
Louis-David Paquette	

QUE ces embauches soient assujetties aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

QUE la Ville approuve l'échelle salariale, tel que recommandé;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-52-141 Terrain de balle Duncan Campbell - salaire régulier et 02-701-56-141 Terrain de balle Duclos – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2019-04-127**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS-SOLEILS DE SAINT-BRUNO INC. – CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ – SAISON ESTIVALE 2019 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée à la Ville par Les Amis-Soleils de Saint-Bruno inc. pour tenir un camp de jour spécialisé pour les jeunes âgés de 5 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle et/ou autres troubles associés;

CONSIDÉRANT que cet organisme à but non lucratif recevra au moins un adolescent otterburnois, à son camp de jour annuel en 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 avril 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QU'un montant de 500 \$ par inscription d'enfant, d'adolescent et/ou d'un jeune adulte otterburnois ayant une déficience intellectuelle et/ou autres troubles associés, soit versé à l'organisme Les Amis-Soleils de Saint-Bruno inc. pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission en offrant un camp de jour spécialisé à l'été 2019;

QUE la technicienne du Service du loisir et de la culture soit et est autorisée à signer avec cet organisme, l'entente d'inscription de participants non-résidents aux activités des Amis-Soleils de Saint-Bruno pour la saison estivale 2019;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention et commandites.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h04 à 21h29 :

Madame Edith Labelle

**Cours de paddleboard à partir de
Pointe-Valaine**

Madame Anne-Marie Lecuyer

**Point de service Maison des jeunes des
4 fenêtres**

Madame Lucie Charbonneau

Camp de jour

Monsieur Sylvain Lacroix

Article 7, règlement 383-25

Monsieur Laurent Caron

Égouts, trous dans l'asphalte

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2019-04-128**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h29.

Denis Parent
Maire

Alain Cousson, ing.,
Directeur général et greffier adjoint